

MONTANTS PRIMES ET INDEMNITES

Mise à jour au 1er avril 2010

1. PRIMES

1.1 Prime repas	113,68 €
1.2 Prime abandon congés d'ancienneté	84,15 €
1.3 Prime transport	
Part soumise à cotisations et imposable	53,09 €
Part non soumise à cotisations et non imposable	3,51 €
Total	56,60 €

2. INDEMNITES

2.1 Indemnité forfaitaire mensuelle (IFM)	252,00	
2.2 Indemnité repas	Avec IFM *	Sans IFM *
Petit déjeuner	8,00 €	8,00 €
Déjeuner tous collaborateurs	12,25 €	21,40 €
Dîner tous collaborateurs	25,50 €	25,50 €

* Pas de réduction de l'IFM en cas de remboursement du déjeuner

2.3 Frais hôteliers
Remboursement au réel sur justificatif des frais hôteliers (hôtel 2 étoiles des principales chaînes hôtelières). A titre dérogatoire et exceptionnel, il pourra être procédé à un remboursement forfaitaire journalier (108,12 € Paris et 99,45 € province). Cette mesure ne doit pas conduire à un remboursement excédant les frais réellement engagés.

2.4 Indemnités kilométriques (véhicule personnel hors système indemnitaire)	
véhicule de 2 à 5 CV	0,435 €
véhicule de 6 à 7 CV	0,500 €
véhicule de 8 CV et plus	0,550 €
<i>Au-delà de 1000 Km dans le mois, les Km excédentaires sont indemnisés à 50 % du barème ci-dessus</i>	

2.5 Système indemnitaire véhicule
se reporter aux tableaux "politique véhicules" sous intranet